

**COMMUNE DE COLLONGES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 septembre 2023 à 20 heures sur convocation du Maire le 07/09/2023.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, MERME, JACQUET,  
 MOULEYRE, LA STORIA, LONJON, MERESSE, DURAFFOUR,  
 TOSIN

**Etaient excusés :**

Nina RATHOUIN (procuration à Lionel PERREAL)  
 Ingrid MATHIEU (procuration à Coralie LONJON)  
 Emmanuel DEVILLE  
 Emmanuelle DALMEDO (procuration à Catherine MERESSE)  
 Laurent PEROUCHET  
 Virginie BESSON (procuration à Aurore DURAFFOUR)

**Assistaient à la séance :**

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

**Secrétaire de séance :**

Madame Coralie LONJON

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du PV du conseil municipal du 3 juillet 2023.**

**2°) Délibérations :**

- 2.1°) CCMA : gel de l'indice des loyers
- 2.2°) Admission en non-valeur des créances inférieures à 100 € : délégation au maire
- 2.3°) Marché « jeux enfants SEMCODA » : délégation
- 2.4°) Familles Rurales : nouveaux tarifs

**3°) Points divers**

**1°) Approbation du PV du conseil municipal du 3 juillet 2023**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2°) **Délibérations :**

### **1°) CCMA : gel de l'indice des loyers**

Dans le cadre de la démarche de réduction du loyer des professions médicales dont l'objectif est de « conserver » les soignants de Collonges, le conseil municipal a voté un loyer à 10 € le m<sup>2</sup> à compter du mois de septembre 2023. Les professions médicales remercient le conseil municipal pour cette démarche mais sollicitent également un gel de leur indice, à savoir l'ILAT (indice des activités tertiaires).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636047>

Monsieur le Maire propose de geler l'indice (augmentation de 6,51 % en un an) dont la valeur actuelle est de 128,59 pour une durée d'un an renouvelable non tacitement.

Le conseil municipal, avec 1 voix contre (Ingrid MATHIEU), 2 abstentions (Vanni LA STORIA et Jérémy MOULEYRE) et 12 voix pour :

-AUTORISE le gel de l'indice ILAT concernant les professions médicales du CCMA à compter du 11/09/23 pour une durée d'un an non renouvelable tacitement.

### **2°) Admission en non-valeur des créances inférieures à 100 € : délégation au maire**

Afin de fluidifier le travail de l'administration publique, la trésorerie sollicite une délégation du maire concernant les admissions en non-valeur des créances inférieures à 100 € sous réserve de présenter un compte-rendu au conseil municipal une fois par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE au Maire les admissions en non-valeur des créances inférieures à 100 € sous réserve de présenter un compte-rendu au conseil municipal une fois par an.

### **3°) Marché « jeux enfants SEMCODA » : délégation**

Le marché « jeux enfants SEMCODA » a été lancé courant août et se termine le 20 septembre prochain. Il est proposé au conseil de déléguer au maire le choix de l'entreprise choisie après analyse des offres en collaboration avec les membres des commissions concernées.

Monsieur le Maire rappelle la ligne budgétaire votée en 2023 à hauteur de 100 000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE au Maire le choix de l'entreprise choisie après analyse des offres en collaboration avec les membres des commissions concernées et dans la limite de ligne budgétaire allouée à ce sujet, à savoir 100 000 € TTC.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au marché « jeux enfants SEMCODA ».

### **4°) Familles Rurales : nouveaux tarifs**

L'association Familles Rurales sollicite l'accord de la commune pour la mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire (Proposition conséquente à l'augmentation des tarifs de la société Bourg Traiteur).

Le prestataire périscolaire Familles Rurales propose une légère augmentation des tarifs (10cts par heure et par enfant) ainsi que l'ajout d'une tranche supérieure pour les revenus très élevés. Cela devrait engendrer une recette supplémentaire d'environ 7 000 € et les 7 000 € supplémentaires seront payés par la commune sans que cela n'ait un impact budgétaire dans le sens où ces 7 000 € supplémentaires étaient déjà planifiés en dépenses mais n'avaient pas été sollicités pour versement à Familles Rurales.

Présentation en détails des nouveaux tarifs proposés par l'association Familles Rurales.

Le conseil municipal, avec 3 voix contre (Ingrid MATHIEU, Romain MERME, Coralie LONJON), 3 abstentions (Jérémy MOULEYRE, Guillaume TOSIN, Vanni LA STORIA) et 9 voix pour :

-VALIDENT les nouveaux tarifs tels que présentés.

Mme MATHIEU, conseillère municipale en charge des affaires scolaires, regrette la création d'une tranche

supplémentaire.

### 3°) Points divers

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Néanmoins, la Région et Pays de Gex Agglo (PGA) ont été contactés suite à un problème important : les bus scolaires des collégiens ne sont pas passés le jour de la rentrée et le lendemain (29 conducteurs en arrêt maladie). Monsieur le Maire n'a pas manqué de faire part de son mécontentement.

Il informe que le city stade situé rue Pré Pariaud fait l'objet d'un arrêté car il n'est plus aux normes. Les usagers qui l'utiliseront le feront à leurs risques et périls. La commission travaux a prévu d'étudier la question.

Un nouveau système de transport sera mis en place prochainement par PGA. Le fonctionnement est assez similaire au dispositif « BLABLACAR » à la différence qu'il y aura deux arrêts identifiés sur Collonges : un en face du stade à l'entrée de Collonges et un en face de la Poste. Une application sera téléchargeable afin de mettre en lien les personnes qui ont besoin d'être transportées et les automobilistes de passage sur Collonges et allant dans la même direction que les demandeurs. Les transporteurs bénéficieront du paiement de 50 cts par personne transportée mais cette somme ne sera pas payée par le demandeur pour qui le service sera gratuit mais par le pôle métropolitain du Genevois français.

Un avis favorable a été donné à une demande de foodtruck (cuisine cambodgienne), le samedi soir sur la place du champ de foire.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés à recruter des agents de police. A ce titre le service « police municipale » est donc fermé depuis un an maintenant. Afin de palier à cette situation, la commune est dans l'attente de l'assermentation d'un agent communal afin de pouvoir gérer les amendes relatives au non-respect des règles de stationnement à Collonges (zones bleues entre autres). Néanmoins, afin de prévenir les usagers, la commune informe préalablement, via un document sur les parebrises, les automobilistes mal garés. Ils feront, à terme, l'objet d'une amende, s'ils ne modifient pas leur comportement.

Il faudra peut-être retravailler sur certaines zones bleues de la commune, notamment en termes de durée. Un bilan sera fait prochainement suite à cette démarche.

Il faut rappeler que la commune fait parfois appel aux services de la gendarmerie, qui, lorsqu'elle le peut, amende les usagers qui ne respectent pas la loi.

Mme DURAFFOUR, conseillère municipale en charge de la communication, souligne que le « clean up day » se déroulera le 16 septembre.

Il est rappelé aux collongeois que dans le cadre de l'opération « la nuit est belle » l'éclairage public restera volontairement éteint entre le 22 et le 23 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : à définir
--